



Le dispositif Pass'Sport est reconduit en 2026 avec une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'inscription dans une structure sportive partenaire.

Cette aide est valable pour les inscriptions prises entre le **1er septembre et le 31 décembre 2026**. Elle vise à favoriser l'accès à la pratique sportive en accompagnant les jeunes et les étudiants dans le financement de leur inscription.

Qui peut bénéficier du Pass'Sport ?

Le dispositif est ouvert à plusieurs catégories de bénéficiaires :

- Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** appartenant à un foyer allocataire dont le quotient familial CAF ou MSA est inférieur ou égal à **699 €**.
- Les jeunes en situation de handicap de **9 à 19 ans révolus**, bénéficiaires de l'**AAEH** (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé).
- Les personnes de **16 à 30 ans révolus** bénéficiaires de l'**AAH** (Allocation aux adultes handicapés).
- Les **étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus**, titulaires d'une bourse attribuée avant le **15 octobre 2026**, notamment une bourse du CROUS ou une bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

La réduction de 50 € est appliquée directement au moment de l'inscription auprès d'une structure sportive partenaire.

Pour connaître les conditions précises d'éligibilité et les modalités d'utilisation du Pass'Sport, consultez les informations officielles du dispositif : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Pass'Sport 2026 : une aide pour permettre à chacun de pratiquer une activité sportive et de rejoindre une structure sportive.